

**ENTENTE pour les consultations individuelles
entre le consultant et l'étudiant de l'école Écoute Ton Corps**

ENTRE

Nom :
Siret :
Adresse :
.....
Téléphone :
Mail :
Contact Skype :

ET

Nom :
Adresse :
.....
Téléphone :
Mail :
Contact Skype :

Ci-après nommé le « Consultant »

Ci-après nommé l' « Étudiant »

Cette entente est convenue entre les parties, à la suite du premier entretien.

Objectifs des consultations

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre d'une démarche pédagogique qui permet à l'Étudiant d'intégrer graduellement les différentes notions transmises lors des ateliers. Elle favorise l'apprentissage et l'autonomie de l'Étudiant en l'aidant à atteindre graduellement le but qu'il s'est fixé. Ce cheminement a pour objectif premier de permettre à l'Étudiant d'améliorer sa qualité de vie et d'instaurer un bien-être personnel. L'Étudiant est conscient que ce n'est pas une thérapie qui permet de gérer les situations de crise aiguë ou de guérir les différentes formes de pathologies psychologiques.

Lors de la première consultation, le Consultant aide l'Étudiant à définir les objectifs précis qu'il veut atteindre à la fin de sa phase.

Après chacun des ateliers suivis, le Consultant aide l'Étudiant à :

- faire le point sur la bonne compréhension des notions transmises lors de l'atelier ;
- devenir conscient des obstacles qui l'empêchent d'atteindre son but en fonction des notions acquises lors de l'atelier ;
- déterminer une action concrète pour l'aider à atteindre graduellement son but ;
- s'assurer que le rapport de pratiques est complet pour valider la consultation auprès de l'École Écoute Ton Corps.

L'objectif de l'Étudiant est de :

.....
.....
.....

Le Consultant ne peut promettre de résultats spécifiques puisque ceux-ci dépendent du degré d'investissement de l'Étudiant. Si le Consultant réalise en cours de route que cette démarche n'apporte pas de mieux-être à l'Étudiant, il l'orientera si possible vers des ressources mieux adaptées à son besoin.

Dans le même ordre d'idée, il est de la responsabilité de l'Étudiant d'informer son Consultant s'il constate que cette démarche ne l'aide pas à améliorer sa qualité de vie.

Nombre et coût des consultations

Il est prévu à cette entente un minimum de neuf consultations d'une heure au coût de 50 euros. Toutefois, cet engagement peut prendre fin à tout moment selon la volonté de l'une ou l'autre des parties. Les consultations qui n'ont pas eu lieu ne sont pas dues.

Il est possible pour l'Étudiant qui le désire de prolonger le temps alloué à la consultation en fonction de la disponibilité du Consultant. Les tarifs applicables sont alors de 10 euros pour chaque tranche de 15 minutes supplémentaires.

Si l'Étudiant ressent le besoin d'avoir de l'aide ou du soutien entre les consultations prévues, il peut prendre un autre rendez-vous avec son Consultant. Le Consultant répondra à sa demande en fonction de sa disponibilité.

**ENTENTE pour les consultations individuelles
entre le consultant et l'étudiant de l'école Écoute Ton Corps**

- Le Consultant n'est pas tenu de faire de l'accompagnement ou de donner des conseils par courriel. Toutefois, il est possible pour l'Étudiant de recevoir ce type de soutien en écrivant à suivi@ecoutetoncorps.com.
- Si l'Étudiant a des questions ou besoin d'aide pour produire son rapport de pratiques, il doit également communiquer avec le bureau des animatrices à suivi@ecoutetoncorps.com.

Engagement du Consultant

- Le Consultant s'engage à lire les rapports de pratiques de l'Étudiant.
- Le Consultant s'engage à respecter le code de déontologie de l'école Écoute Ton Corps. Celui-ci peut être consulté en tout temps sur le site Internet d'Écoute Ton Corps au www.ecoutetoncorps.com sous l'onglet 'Contactez-nous/Consultations'.
- Le Consultant s'engage à faire parvenir une confirmation écrite des consultations faites avec l'Étudiant à l'école Écoute Ton Corps.

Engagement de l'Étudiant

- L'Étudiant s'engage à produire et acheminer un rapport de pratiques au Consultant respectant les normes de l'école Écoute Ton Corps au plus tard 48 h avant la consultation.
- L'Étudiant s'engage à être ponctuel. S'il arrive en retard, la consultation se terminera tout de même à l'heure prévue.
- L'Étudiant s'engage à respecter ses rendez-vous. Toute consultation qui n'est pas annulée au minimum deux jours à l'avance est due.
- L'Étudiant est responsable des actions choisies et de leurs réalisations, car le Consultant ne peut ni les choisir ni les réaliser à sa place. Dans le cas où l'Étudiant n'effectue pas les actions planifiées et qu'il n'observe pas d'amélioration significative dans sa qualité de vie, après deux ou trois séances l'accompagnement cesserait.
- L'Étudiant s'engage à faire appel au médecin de son choix si des symptômes physiques ou psychologiques dépassant le cadre de cet accompagnement apparaissent.
- L'Étudiant s'engage à ne pas cesser les traitements médicaux qui ont pu lui être prescrits jusque-là, sans l'avis de son médecin. S'il les cesse, ce sera son entière responsabilité, car aucun consultant ne peut suggérer la cessation de traitements.

Le Consultant : Mention « lue et approuvée » Lue et approuvée le.....
Signature:
Nom :

L'Étudiant : Mention « lue et approuvée » Lue et approuvée le.....
Signature :
Nom :

En cas de litige, il est possible de communiquer avec un dirigeant de l'école Écoute Ton Corps en écrivant à consultant@ecoutetoncorps.com